

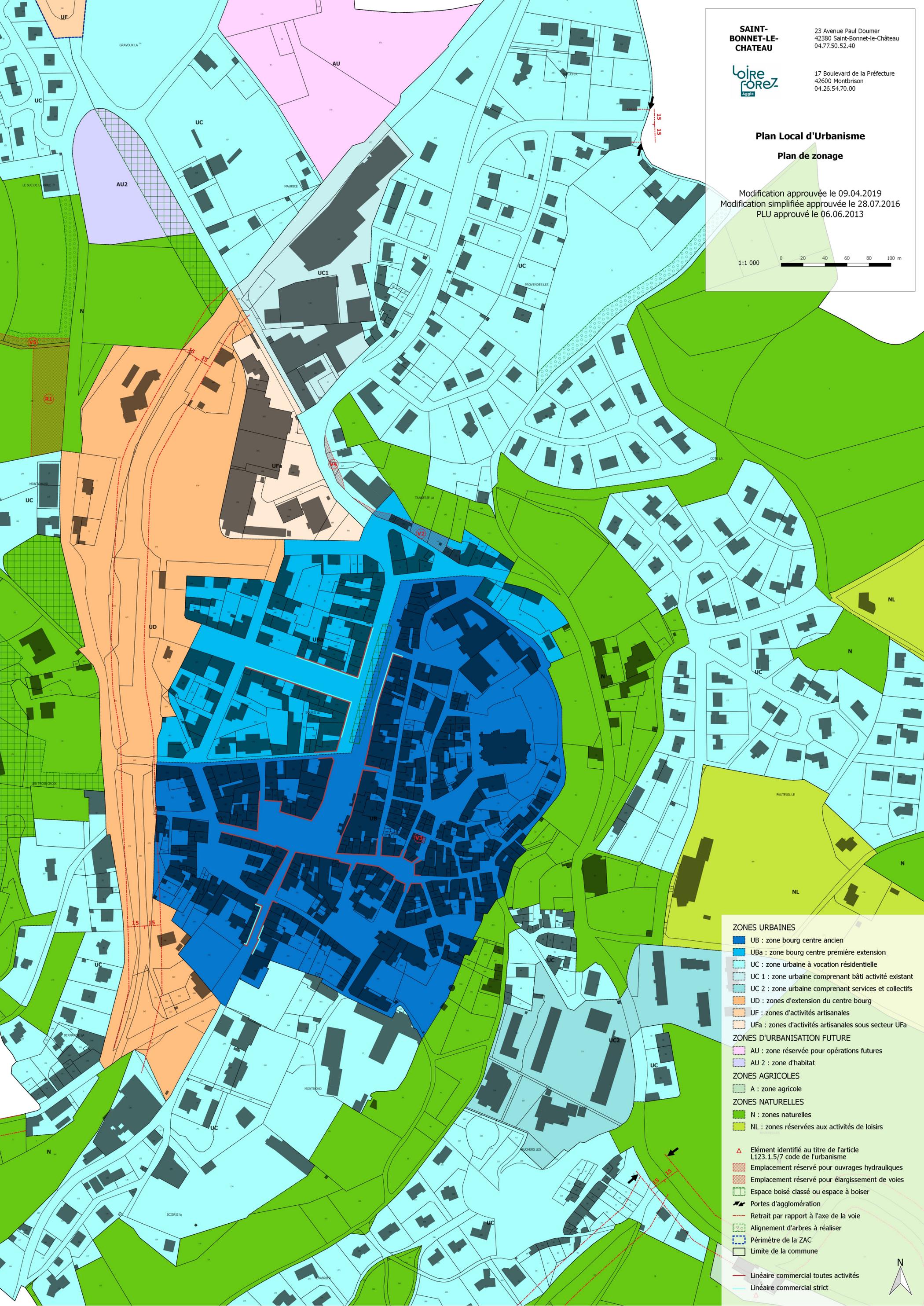
Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage

Modification approuvée le 09.04.2019  
Modification simplifiée approuvée le 28.07.2016  
PLU approuvé le 06.06.2013

1:1 000

0 20 40 60 80 100 m



ZONES URBAINES

- UB : zone bourg centre ancien
- UBa : zone bourg centre première extension
- UC : zone urbaine à vocation résidentielle
- UC 1 : zone urbaine comprenant bâti activité existant
- UC 2 : zone urbaine comprenant services et collectifs
- UD : zones d'extension du centre bourg
- UF : zones d'activités artisanales
- UFa : zones d'activités artisanales sous secteur UFa

ZONES D'URBANISATION FUTURE

- AU : zone réservée pour opérations futures
- AU 2 : zone d'habitat

ZONES AGRICOLES

- A : zone agricole

ZONES NATURELLES

- N : zones naturelles
- NL : zones réservées aux activités de loisirs

- △ Élément identifié au titre de l'article L123.1.5/7 code de l'urbanisme
- Emplacement réservé pour ouvrages hydrauliques
- Emplacement réservé pour élargissement de voies
- Espace boisé classé ou espace à boisier
- Portes d'agglomération
- Retrait par rapport à l'axe de la voie
- Alignement d'arbres à réaliser
- Périmètre de la ZAC
- Limite de la commune
- Linéaire commercial toutes activités
- Linéaire commercial strict

